

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 30 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Octobre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme LUCIANI	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PIMENOFF, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 30 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 308

**Expositions temporaires « La Corse d'autrefois à travers dessins et aquarelles » et « Le théâtre de papier » organisées au Palais Fesch du 19 décembre au 21 avril 2014.**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le cabinet des arts graphiques du Palais Fesch conserve des œuvres sur papier, tant napoléoniennes que corses, dont certaines sont entrées récemment dans les collections et n'ont pas encore été présentées au public.

Le Palais Fesch souhaite proposer cet hiver au public ajaccien deux expositions populaires et ludiques.

La première sera centrée autour d'un castelet de papier avec ses nombreux décors, la seconde sera consacrée à des vues anciennes, gravures, dessins ou aquarelles, de la Corse.

### La Corse d'autrefois à travers dessins et aquarelles

Dans le but d'offrir au public local une exposition d'hiver attrayante et populaire et de faire connaître davantage les collections d'arts graphiques du musée, qui, pour des raisons de conservation, ne peuvent être exposées que sur de courtes durées, il sera exposé la série d'aquarelles de Jean-Jérôme Lévie ainsi que les carnets de dessins de Jean-Baptiste Bassoul et de Jean Canavaggio.

Les belles aquarelles du XIX<sup>e</sup> siècle de Lévie n'ont pas été présentées au public depuis 2008 et les dessins de Bassoul et Canavaggio, donnés au musée respectivement en 2008 et 2009, n'ont jamais été exposés (cf. documents joint).

En introduction, le public découvrira aussi pour la première fois des gravures représentant des vues de la Corse au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, réalisées par des artistes français et étrangers.

Outre leur qualité esthétique, ces œuvres offrent aussi un grand intérêt documentaire et historique, en montrant une Corse d'un autre temps que le public reconnaîtra toutefois avec émotion.

Cette exposition présentée au cabinet des dessins du rez-de-marine et comportera une trentaine d'aquarelles de Lévie ainsi que gravures de la Corse. Les carnets de dessins de Bassoul et Canavaggio seront présentés dans des vitrines, mais le public pourra les découvrir dans leur intégralité sur un écran, à partir d'un Dvd. Cette exposition nécessite l'acquisition de cadres pour une valeur de 5 000 euros afin de protéger et présenter les œuvres.

### Petit théâtre de papier

À destination du jeune public, cette exposition présentera un petit castelet avec ses accessoires et sera complétée par des gravures représentant des acteurs célèbres du temps de Napoléon I<sup>er</sup> et de Napoléon III. Point fort de l'exposition, le théâtre de papier est issu de l'imagerie d'Epinal qui s'est emparée du mythe napoléonien en reconstituant des saynètes qui relatent les grands moments du Premier Empire. Cette vision idéalisée véhiculée par le théâtre de papier est un témoignage populaire et ludique de la légende napoléonienne.

Ainsi, on pourra découvrir, entre autres, la revue *Les jouets illustrés*, des planches de décors et de personnages à découper, un castelet complet monté pour l'occasion.

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **d'approuver** l'organisation de l'exposition temporaire « *La Corse d'autrefois à travers dessins et aquarelles* ».
- **d'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces expositions.
- **d'autoriser** le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

- **de dire** que les crédits nécessaires pour l'exposition sont inscrits au BP 2013 en investissement, fonction 322 en dépense chapitre 21 env 12610 art 2158 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de son Président,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 29 octobre,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

l'organisation de l'exposition temporaire « *La Corse d'autrefois à travers dessins et aquarelles* » au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts du 19 décembre au 18 février 2014.

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.  
à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

**DIT**

que les crédits nécessaires à cette exposition sont inscrits au BP 2013 en investissement, fonction 322 en dépense chapitre 21 env 12610 art 2158 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
  
**LE MAIRE**  
*Simon Renucci*  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131030-2013\_308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2013